



PREFET DE L'HERAULT



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE pour le territoire Nord-Est Hérault du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Établi entre :

L'État, représenté par Monsieur Hugues MOUTOUH, préfet du département de l'Hérault,

Et,

Les deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, représentée par son président, Monsieur Alain BARBE

La communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, représentée par son président, Monsieur Michel FRATISSIER

Les communes de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Ce contrat permettra de coordonner des moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui se traduira par un plan d'actions pluriannuel de développement et des programmes opérationnels annuels jusqu'en 2026.

Ce plan d'action devra faire l'objet d'une priorisation par les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat et présentation du territoire

1.1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

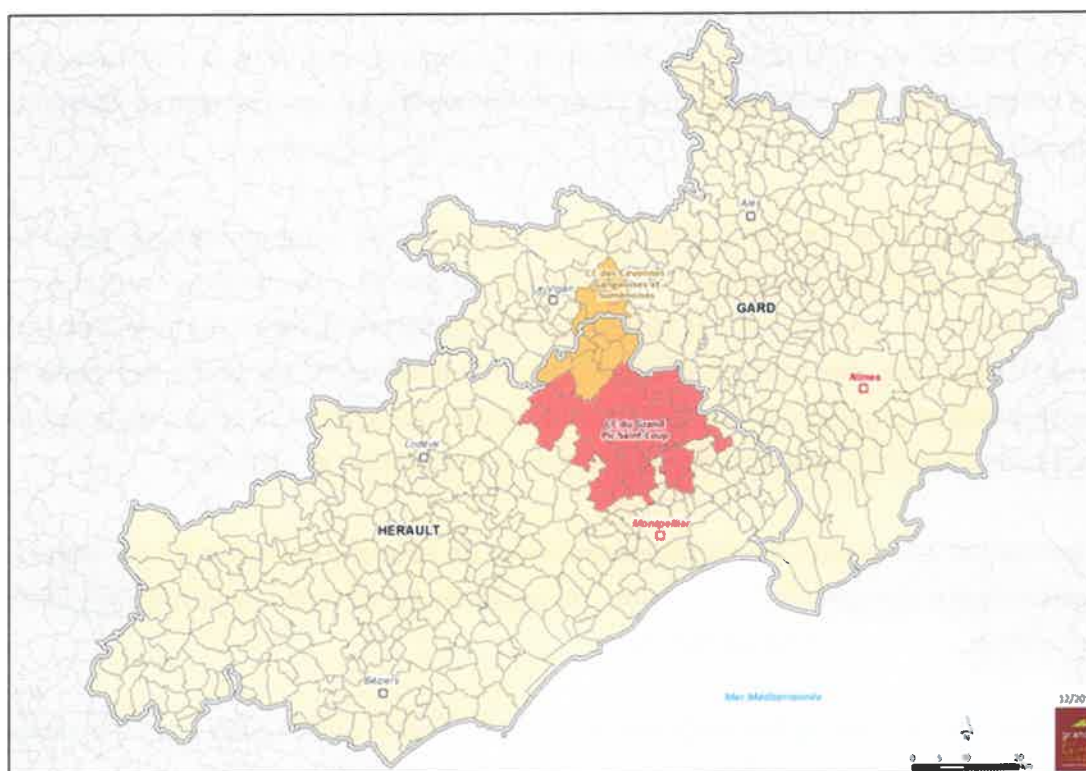
Article 2 – Ambition du territoire des Communautés de Communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises

2.1 Présentation du territoire et résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

2.1.1 La présentation du territoire :

La communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et leurs partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le territoire des deux EPCI compte 50 006 habitants (population en 2021) pour la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup répartis sur 36 communes et 13 533 habitants pour la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises répartis sur 13 communes, soit au total 63 539 habitants répartis sur 49 communes pour le territoire contractant (45 dans l'Hérault et 4 dans le Gard) et 80 400 ha soit 75 hab./km² pour une moyenne nationale de 100 hab./km². Le caractère rural du territoire transparaît clairement. Selon le critère retenu par l'OCDE (moins de 150 habitants/km²) 40 communes du territoire sur 49 sont des collectivités rurales. Le territoire de ces deux EPCI représente 13% de la superficie du département de l'Hérault.



Ces collectivités travaillent déjà de concert notamment :

- Dans le domaine du tourisme avec l'extension du périmètre du grand site de France « St Guilhem le désert-Gorges de l'Hérault ».
- Dans le cadre de l'association « Grand Pic Saint Loup Cévennes » avec la signature d'un contrat territorial de partenariat avec la Région Occitanie pour la période 2019-2021.
- Dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 par des actions menées conjointement
- Pour le déploiement du guichet unique Rénov'Occitanie sur les deux territoires des communautés de communes.

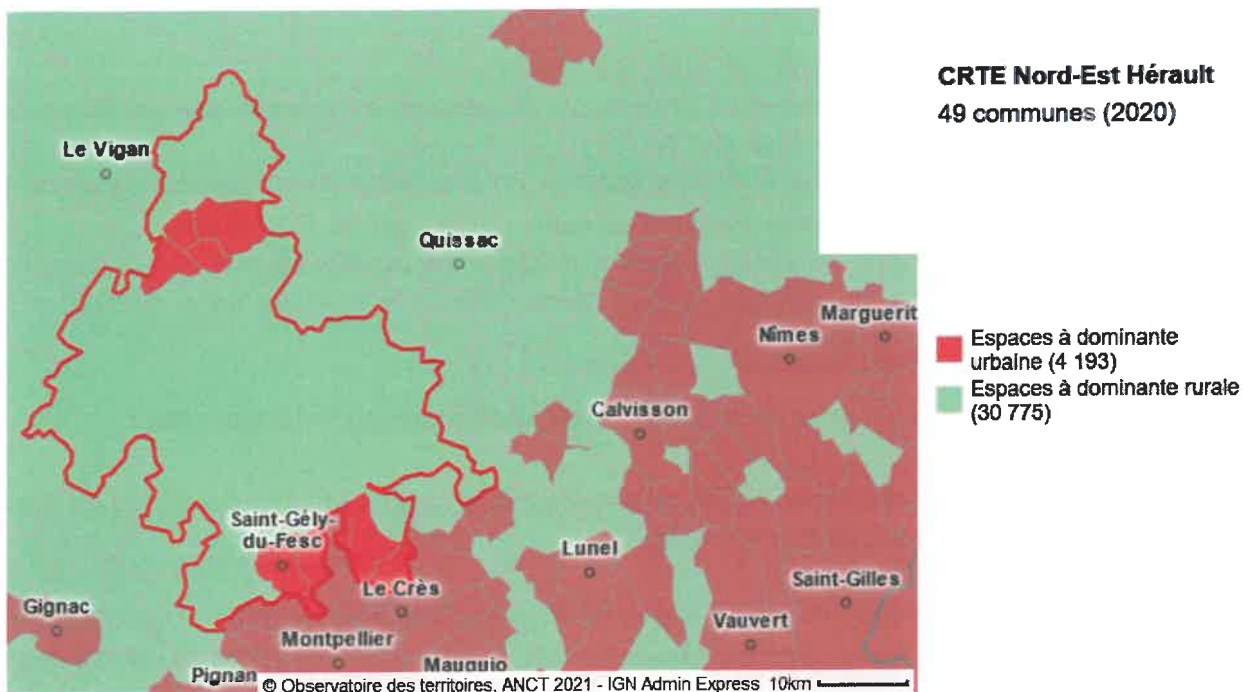
Les deux EPCI ont déjà conclu un contrat de ruralité signé à Ganges le 13 mars 2017.

Un des dénominateurs communs de ces communautés est notamment leur volonté de gestion durable de l'aménagement de leur territoire.

Aujourd'hui, au travers de cette candidature, ce n'est pas une volonté d'uniformisation qui est soutenue, mais bien un travail de mise en perspective d'ambitions communes au service de leurs différences et de leurs complémentarités.

C'est une volonté commune qui a prévalu à la signature conjointe du présent contrat : faire de la ruralité de leurs territoires un atout et favoriser leur attractivité dans une optique vertueuse de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le territoire du contrat est en effet un territoire à dominante rurale, bénéficiant de l'influence de la métropole Montpellieraine (cf carte ci-dessous). Ce territoire est caractérisé par une mosaïque de paysages, riches et reconnus, par la présence de massifs montagneux emblématiques tels que les Cévennes, le Thaurac, la Séranne, l'Hortus et le Pic Saint-Loup dont l'image s'impose à l'ensemble du territoire de l'Est-Hérault et des Cévennes Méridionales. Occupé très largement par des espaces naturels et agricoles avec la présence de vignobles, la fonction agricole et pastorale dessine fortement le paysage et revêt un caractère de marqueur identitaire.



La communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et celle du Grand Pic Saint Loup enregistrent à elles deux un accroissement du nombre d'habitants (+0,88 % entre 2012 et 2017 contre 0,39% à l'échelle nationale).

Une biodiversité remarquable

La biodiversité du territoire est significative au travers des nombreux sites Natura 2000 qui le couvrent, abritant des milieux naturels et des espèces sauvages animales ou végétales rares et fragiles, mais aussi de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II.

Des paysages de grande qualité

La qualité et la beauté des paysages du territoire constituent sa « marque de fabrique ». Le Grand Pic Saint-Loup est labellisé « charte internationale des paysages viticoles ». Au nord-ouest le massif de la Séranne est inclus dans le périmètre du site "Causse et Cévennes" classé au patrimoine mondial de l'Unesco. La partie Gardoise est couverte par la couronne du Parc National de Cévennes dont la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est signataire de la charte. La Grotte des Demoiselles est un site naturel très visité au sein de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

De plus des sites sont préservés au titre des paysages (Gorges de l'Hérault, Pic Saint Loup, Hortus).

Un patrimoine anthropique riche

L'Homme a laissé de nombreuses traces tout au long de son histoire : des sites préhistoriques majeurs (grotte de l'Hortus, village néolithique de Cambous et de nombreux dolmens, etc.), des villages médiévaux (Les Matelles, Notre Dame de Londres, Saint Martin de Londres, Saint Jean de Buèges, Laroque etc.) , l'art roman (Saint Martin de Londres), le site emblématique du château de Montferrand, des musées liés à des thématiques fortes (les gentilshommes verriers à la halle du verre et la préhistoire et art contemporain à la Maison des Consuls) mais également un patrimoine vernaculaire diffus, fortement lié à l'activité agricole (pastoralisme et viticulture). Le territoire recèle de nombreux monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques,

et dispose d'un patrimoine bâti riche (églises, châteaux,...)ainsi qu'un patrimoine industriel qui retrace la forte identité de l'activité textile de la soie (magnaneries) ainsi que l'activité hydroélectrique. Parallèlement une programmation culturelle annuelle riche de nombreux spectacles vivants, de festivals ou expositions d'art (Aux Bords des Paysages, Halle du Verre et Maison des Consuls) animent le territoire.

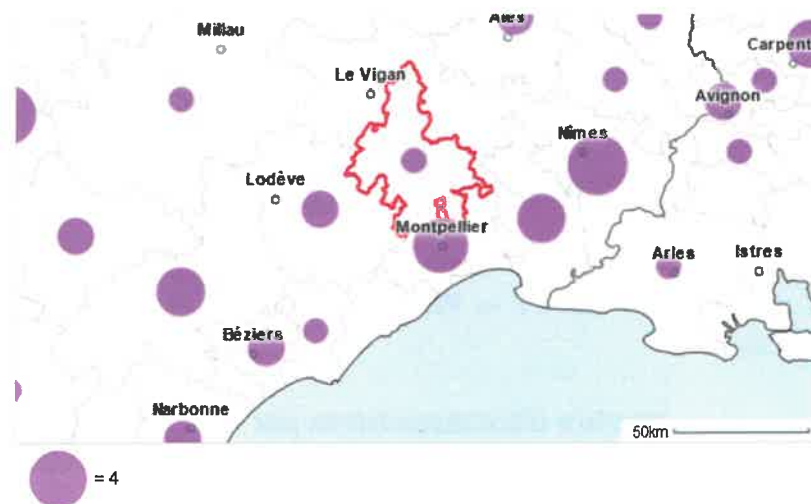
Une progression de l'emploi alliée à une dynamique économique

L'économie est dominée par les TPE et PME dont l'activité est essentiellement présente, touristique et liée au BTP.

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CRTE Nord-Est Hérault	France	CRTE Nord-Est Hérault	France
Ensemble	6 487	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	4 855	4 064 421	74,8	67,0
1 à 9 salariés	1 400	1 626 351	21,6	26,8
10 à 49 salariés	199	303 438	3,1	5,0
50 à 99 salariés	26	42 656	0,4	0,7
100 à 199 salariés	4	18 552	0,1	0,3
200 à 499 salariés	1	8 924	0,0	0,1
500 salariés et plus	2	3 178	0,0	0,1

Un territoire doté de services et équipements de proximité...

Les services publics (poste, Pôle emploi, CAF...), marchands (magasins et surfaces commerciales...) et d'accès aux soins (médecins, professions paramédicales, clinique...) existent sur le territoire. On note sur le territoire la présence de deux « France Services », une portée par la CCGPSL située à St Martin de Londres et une portée par la poste en cours de labellisation située à Claret. Ce dispositif permet de faciliter les démarches au quotidien. L'offre concernant l'accueil de la petite enfance est également hétérogène avec des zones bien pourvues en offres contre des zones n'offrant que peu de choix aux parents. Mais la demande de la population est grandissante : cette dernière est de plus en plus attentive à son cadre de vie mais également à la qualité des services offerts.



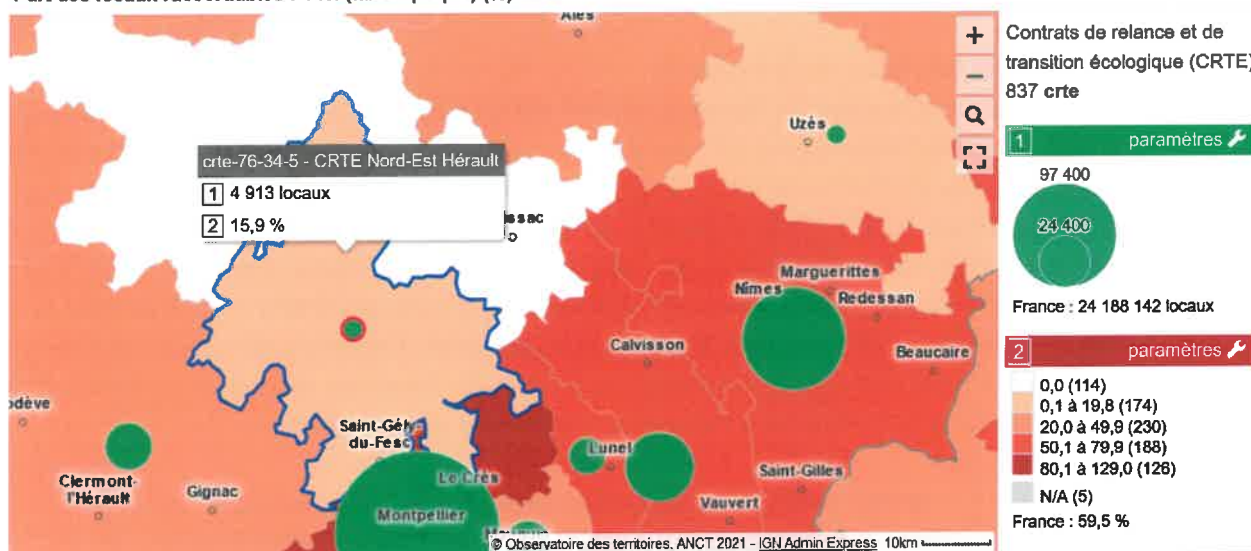
Source : ANCT - 2020

... face à des difficultés

L'accès aux services publics et marchands et aux soins n'est en effet pas homogène sur l'ensemble du territoire.

Cette inégalité porte essentiellement sur :

- Le numérique : le territoire est touché par de grandes disparités tant au niveau de la réception en matière de téléphonie mobile (présence de zones blanches) que d'accès au réseau internet et notamment au très haut débit (voir le haut débit sur certaines communes). Cela représente un obstacle au développement économique du territoire et met les habitants en difficulté dans leur vie quotidienne, alors que le développement du télétravail et la volonté de rapprocher le travail des lieux d'habitation constituent des atouts essentiels pour notre territoire. L'aspect de l'inclusion numérique est également prégnant avec des compétences face aux usages numériques très hétérogènes. Ces différences de capacités peuvent creuser de l'exclusion et accentuer une rupture d'accès aux droits.
- Certains services qui sont inégalement représentés au sein du territoire (comme par exemple la Poste, les services bancaires, les médecins...) ce qui représente une difficulté supplémentaire voire un handicap pour une population rurale qui est géographiquement éloignée de ces services ou pour une population âgée qui peut éprouver des problèmes de déplacement.
- Le transport : les villages traversés par les grands axes de circulation peuvent bénéficier de transport en commun vers les métropoles mais de façon générale on note un manque de desserte pour les autres villages si on excepte les initiatives de certaines communes proposant des bus à leurs administrés.



Une agriculture structurante, marquée par la viticulture et l'élevage

L'agriculture occupe un poids important : elle dessine fortement le paysage et revêt un caractère de marqueur identitaire. La diminution du nombre d'exploitations constatée est différenciée selon les zones du territoire, soumises à des contextes hétérogènes entre la zone de plaine à l'est bénéficiaire d'une dynamique viticole, le sud à forte pression urbaine, et l'ouest où la crise de l'élevage et la disparition du pastoralisme sévissent. Une réelle dynamique est présente autour des filières agricoles transformant et commercialisant en direct et qui sont porteurs d'un gage de qualité : vins du Pic Saint Loup, des Terrasses du Larzac, des Grès de Montpellier, fromage de Chèvre, Pélardons, Oignons Doux des Cévennes...

Nonobstant la profonde crise de l'élevage depuis plusieurs décennies, le redéploiement pastoral joue un rôle essentiel dans la protection des forêts contre l'incendie et la préservation des milieux naturels.

Un nouveau modèle de développement économique

La diversification et la vente directe sur l'exploitation induisent de nouveaux modes de travail. Beaucoup d'exploitants ont modifié leurs productions depuis dix ans (olives, truffes, équidés, maraîchage), avec des démarches de production particulière de développement (agriculture raisonnée, bio). La diversification porte également sur les potentiels de développement en matière d'agritourisme et de vente directe sur l'exploitation ou en regroupement.

De réels potentiels de développement sont présents : diversification des activités, agriculture économiquement viable. Sans occulter les freins présents : vieillissement de la population, ralentissement des investissements, approvisionnement en eau (facteur de développement et de diversification), pression foncière accrue, réseaux de télécommunications, dont Internet, défaillants.

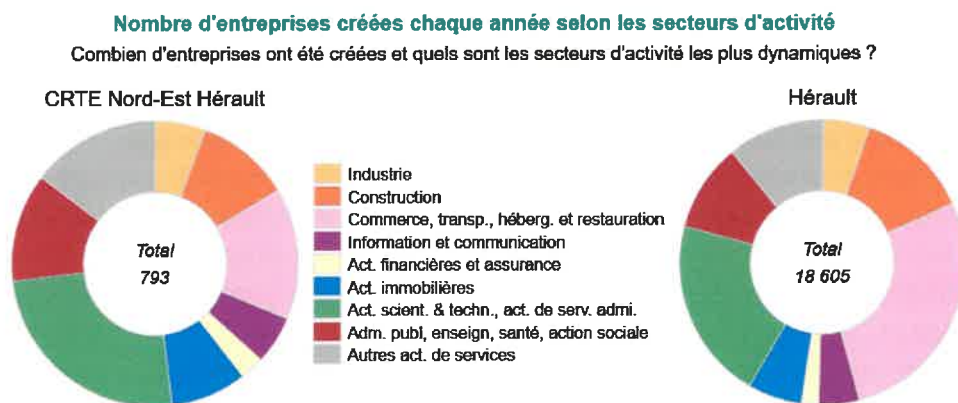
Un fort potentiel touristique : pilier en devenir de l'économie territoriale

Le patrimoine naturel, bâti riche et diversifié, permet de proposer une offre attractive. De plus le relief, les caractéristiques géophysiques, les paysages et les espaces naturels font du territoire un « terrain de jeu » idéal pour ceux qui souhaitent s'adonner aux loisirs de pleine nature, tel que la randonnée pédestre, l'équitation, le cyclotourisme, l'escalade, la spéléologie, le vol à voile, le vol libre, le canoë, le VTT, etc. Cette pratique sportive en plein essor a pour pendant une

utilisation « sauvage » de l'espace par certains, qui peut entrer en conflit avec les enjeux locaux (activités motorisées, manifestations non déclarées, géocaching, high-line, etc.).

Des hébergements touristiques à renforcer

Le tourisme est un axe majeur de développement du territoire. Mais il manque des structures d'accueil de groupe ; les hébergements type gîte et chambre d'hôtes sont ceux qui offrent le plus grand nombre de lits. Le territoire a de ce fait des difficultés à fixer les touristes. L'enjeu est de réussir à faire évoluer l'offre d'hébergement et de loisirs vers des produits plus confortables, offrant des prestations associées et incitant à allonger la durée du séjour. Par ailleurs, le territoire est marqué par une histoire industrielle spécifique liée à la soie, au textile et à l'hydroélectrique par des savoir-faire et un patrimoine (bâti, paysager, culturel...) encore présents sur le territoire. Ces thématiques sont à valoriser notamment au travers du tourisme industriel permettant ainsi de mettre en parallèle l'histoire, la culture et le renouveau économique.

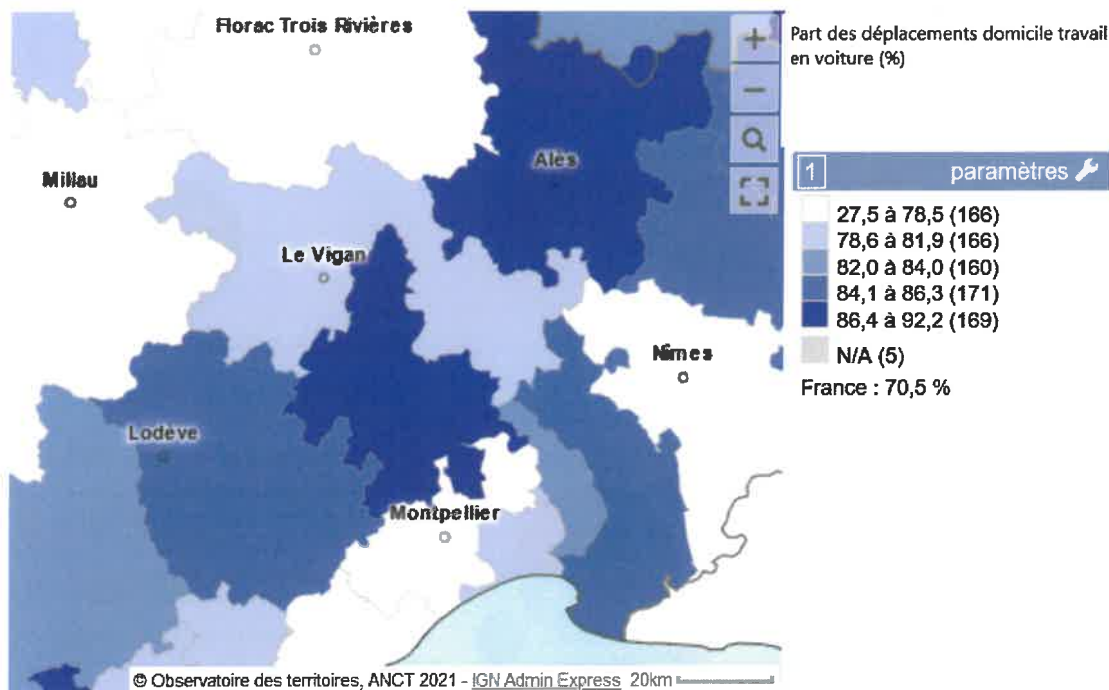


Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Des déplacements à structurer

Les déplacements pendulaires domicile/travail sont importants, beaucoup d'actifs travaillent hors du territoire. Le maillage routier est suffisant mais mériterait d'être parachevé et des alternatives à la voiture davantage proposées.

Le trafic de véhicules est important sur le territoire, en majorité alimenté par des déplacements particuliers. Il concerne principalement les liaisons entre le territoire et des métropoles. Ces flux sont influencés par la répartition des services, activités, emplois et commerces au sud du territoire. Le réseau routier est principalement orienté sur un axe Nord-Sud (~10.000 véhicules/jour).



Des transports en commun et des circulations douces trop peu présentes

Le territoire est desservi par les transports en commun routiers dont l'organisation est essentiellement caractérisée par une orientation Nord-Sud et des fréquences réduites.

Le flux en transport en commun est donc limité par rapport à l'usage de l'automobile. Aujourd'hui il y a peu de covoiturage (mise en place de Rézo Pouce sur les deux territoires), de déplacements doux (piétonnier intra-commune, vélo). Il est noté un déficit de transports en commun dans leur adaptation aux besoins (fréquence) et au maillage du territoire. La desserte intracommunautaire doit être améliorée pour créer de nouvelles centralités limitant les déplacements avec leurs nuisances.

Une transition écologique et énergétique à favoriser

Le développement des circulations douces, des aires de covoiturage, des filières bois, des énergies renouvelables (micros-centrales et hydroélectricité) trouvent toute leur pertinence dans la politique de développement durable du territoire. La filière bois, axe porteur, est très présente notamment sur la partie Gardoise, avec un réseau d'exploitants forestiers.

Un aménagement du territoire au service de la cohésion sociale

La requalification des espaces publics, l'aménagement des villages au travers de la politique du logement, œuvrent en faveur de la cohésion sociale. L'accroissement démographique pousse les communes à requalifier leurs espaces publics (traversées de villages...) mais également à se lancer dans des actions en faveur du logement. L'objectif est de répondre au mieux aux attentes de la population en matière d'habitat, de préservation de la qualité et du cadre de vie, actions vivement plébiscitées (ORT, OPAH, aménagement des espaces publics en cœur de bourgs, centres de villages...).

2.1.2 Les enjeux du territoire :

Diagnostic AFOM croisé des deux territoires :

COHÉSION SOCIALE : SYNTHÈSE

PRINCIPAUX ATOUTS

- Attractivité territoriale due au cadre de vie (Grand Site de France, atouts patrimoniaux - naturel et architectural, vignobles à forte notoriété) ;
- Des actions menées en faveur du maintien d'équipements à destination des divers publics : petite enfance, jeune et personnes âgées
- Le déploiement du Contrat Local de Santé pour la CCCGS
- Un taux de logements vacants idéal pour la bonne rotation du parc de logements (6,5% à l'échelle du territoire du CRTE)
- Un tissu associatif dynamique.
- Un bon maintien du niveau des équipements



TERRE D'AVANCE

PRINCIPALES FAIBLESSES

- De grands décalages entre les deux Communautés de Communes
- Taux de chômage qui a fortement augmenté
- Un taux de pauvreté supérieur au taux départemental, régional et national pour la CCCGS ;
- Un parc de logements sociaux peu fourni (seulement 3,9% de locataires sociaux) ;
- Une couverture FTTH (fibre optique) encore insuffisante.



COHÉSION SOCIALE : SYNTHÈSE

PRINCIPALES MENACES

- Difficulté d'accès aux équipements pour une certaine partie du territoire
- Dynamique de vieillissement de la population qui s'accroîtrait (avec un indice d'équilibre entre personnes âgées et jeunes qui est déjà de 89 alors qu'il est de 80 pour la France).
- Taux de chômage qui continuerait sa progression ce qui générerait une hausse de la précarité (facteur de paupérisation des populations locales)
- Un public jeune en difficulté pour se former



TERRE D'AVANCE

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Programme d'Intérêt Général pour l'habitat et OPAH ;
- Guichet Unique Renov Occitanie ;
- Développement de la fibre engagé
- Des résidences secondaires qui s'orientent vers du logement principal avec la demande en augmentation liée à l'exode urbain (avec l'appui du développement de la fibre et du télétravail), profitant d'une redynamisation du territoire.
- Evolutions et structuration de certaines polarités du territoire, animation de la revitalisation des centres bourgs (5 bourg-centres Occitanie signés et un en gestation et 2 petites villes de demain).
- Développer la filière sportive de pleine nature, la structurer notamment pour l'arrière pays. Cela offrirait des opportunités en matière de dynamique associative.
- L'attrait des territoires ruraux pour les travailleurs (exode de la métropole vers les territoires périphérique) qui permettrait un rajeunissement de la population.



RELANCE ÉCONOMIQUE : SYNTHÈSE

CONTRIBUER À
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE



PRINCIPAUX ATOUTS

- Une proximité avec la métropole montpelliéraine
- Une offre touristique et un patrimoine diversifié
- Présence forte du tourisme vert notamment d'activités de pleine nature et de sites remarquables
- Une image agricole qualitative (AOP, Label)
- Un tissu dynamique de microentreprises, entretenu par la présence d'espaces de coworking, fablab, etc
- Des acteurs publics impliqués dans la valorisation du territoire et dans l'accompagnement des acteurs privés
- Une population assez jeune, notamment dans la partie sud



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une économie assez dépendante des TPE et une dynamique économique productive limitée
- Une activité agricole peu diversifiée et des agriculteurs vieillissants
- Une concentration de l'emploi peu élevée faisant du CRTE un territoire économiquement dépendant des grands pôles urbains de proximité, notamment de Montpellier
- Un manque de lisibilité de l'offre en immobilier d'entreprise à l'échelle du CRTE
- Un chômage plus important chez les jeunes
- Un territoire touristique qui manque encore d'une identité partagée dans un environnement concurrentiel



TERRE D'AVANCE

RELANCE ÉCONOMIQUE : SYNTHÈSE

CONTRIBUER À
LA RELANCE
ÉCONOMIQUE



PRINCIPALES MENACES

- Saisonnalité forte : risque de saturation des zones touristiques
- Un déséquilibre territorial : une frange sud plus attractive économiquement, plus jeune mais également plus tournée vers Montpellier
- Une activité agricole menacée : vieillissement, déprise, baisse des surfaces, dynamique de fermeture des milieux
- Une concurrence touristiques avec d'autres destinations
- Une dynamique commerciale à maintenir pour éviter les évasions vers les territoires extérieurs



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Besoin d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique et vers la diversification de leurs activités
- Des organismes qui accompagnent la création et la transmission d'entreprises
- Besoin d'affirmer une identité touristique concurrentielle avec les territoires voisins.
- Un potentiel touristique pour les courts séjours, notamment via les activités de pleine nature
- Des sites d'intérêt patrimoniaux à valoriser
- Des productions locales à valoriser via les circuits courts et un attrait pour les produits du terroir



TERRE D'AVANCE

TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE



PRINCIPAUX ATOUTS

- Un patrimoine naturel et environnemental varié donnant un cadre de vie de grande qualité
- Des rejets de CO2 relativement faibles.
- 74,9% du territoire en superficie forestière et milieux semi-naturels, avec un taux de boisement à 74% (parmi les territoires les plus boisés de la Région).
- Un territoire réservoir de biodiversité avec plusieurs zonages de protection comme le Parc National des Cévennes.
- Réseau hydrographique dense
- Une partie du territoire labellisé TEPCV



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une ressource en eau fragile
- Une accessibilité variable en fonction des communes du fait d'un maillage routier principalement composé de voies secondaires et communales
- Faible progression des TC pour les déplacements domicile/travail
- Très forte représentation de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail (16 points de plus que la moyenne nationale).
- Une consommation foncière supérieure relative au logement bien supérieure à la moyenne de l'Occitanie.
- Faible production d'EnR par habitant



TRANSITION ENVIRONNEMENTALE : SYNTHÈSE



PRINCIPALES MENACES

- Dans le temps, une ressource en eau de plus en plus mise sous tension
- Le maintien du niveau d'artificialisation pour répondre à la demande pour de l'habitat ou de l'activité...
- ... Qui induirait une pression sur les terres agricoles et naturelles

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Dynamique autour des produits locaux et des circuits courts (magasin, caissettes de viande, transfo fromagère, apiculture, boulanger...), beaucoup d'appellations à promouvoir
- Un potentiel en agriculture biologique à développer avec actuellement un taux de 23,6 % des surfaces agricoles classées en agriculture AB.
- S'ouvrir à de nouvelles cultures agricoles, permettre la diversification des productions.
- Un potentiel en énergies renouvelables mobilisables
- Améliorer la mobilité et la moderniser notamment grâce au Plan Global de Déplacements
- Un potentiel sylvicole à valoriser
- Développement de la filière Bois-Energie grâce à la forte occupation forestière
- Augmenter la part de traitement des déchets recyclables
- Des politiques territoriales mises en place pour encadrer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

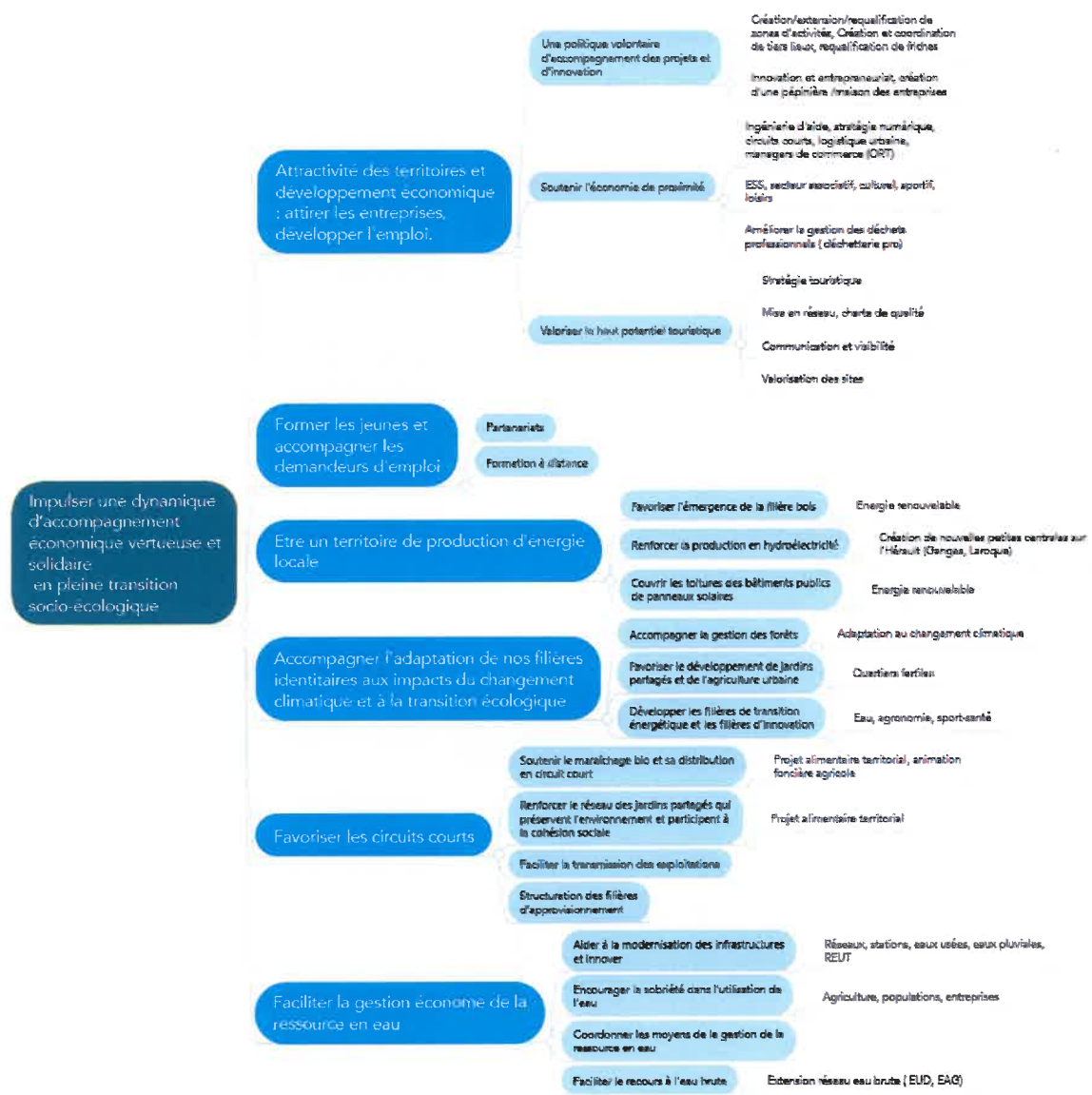


2.1.3 Le résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

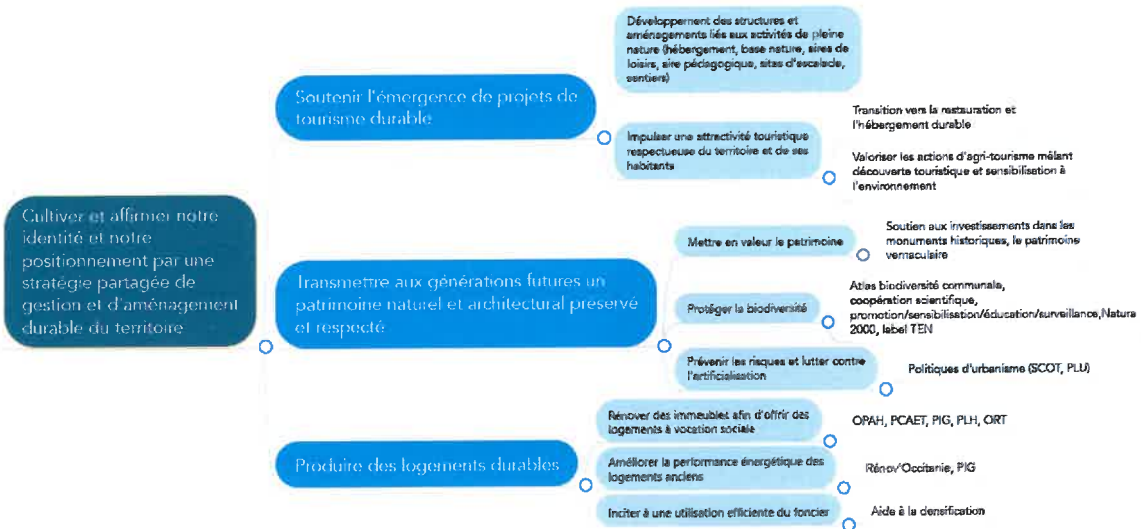
Au regard des constats et caractéristiques du territoire, les enjeux transversaux ont émergé et visent à faire de ce territoire UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, ATTRACTIF, QUALITATIF, SOLIDAIRE, RESPONSABLE.

Afin de répondre à ces enjeux, trois orientations politiques fortes ont été formulées autour de la stratégie du CRTE Nord Est Hérault.

Orientation 1: Impulser une dynamique d'accompagnement économique vertueuse et solidaire en pleine transition socio-écologique



Orientation 2 : Cultiver et affirmer notre identité et notre positionnement par une stratégie partagée de gestion et d'aménagement durable du territoire



Orientation 3 : Développer le bien vivre ensemble en s'affirmant comme un territoire riche de ses proximités et facilitateur de lien social.

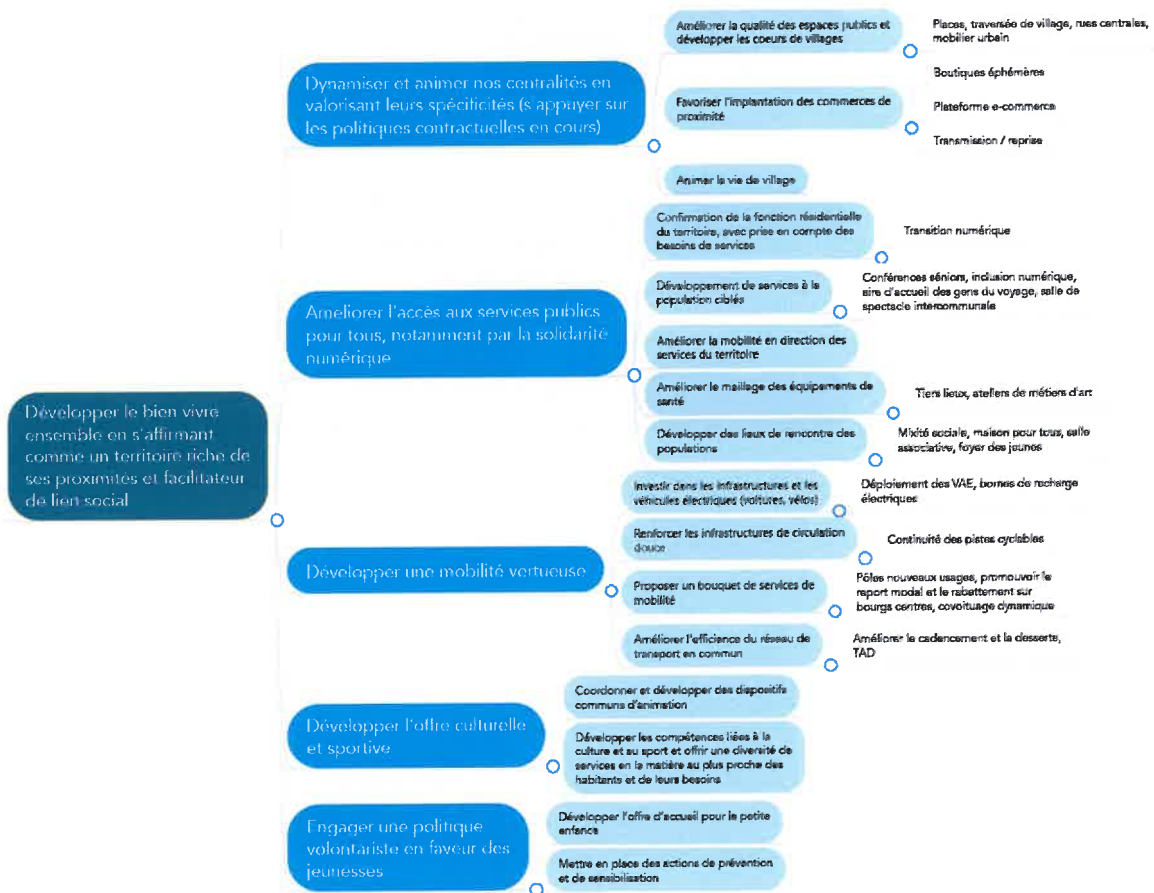


TABLEAU DE CORRESPONDANCE

CRTE	Projet de Territoire de la CCGPSL	Projet de Territoire de la CCCGS
Orientation 1 : Impulser une dynamique d'accompagnement économique vertueuse et solidaire en pleine transition socio-écologique	Orientation 1 : Impulser une dynamique d'accompagnement économique vertueuse et solidaire de transition socio-écologique	Défi 2 : Réussir la reconversion économique Défi 3 : Transition Ecologique
Orientation 2 : Cultiver et affirmer notre identité et notre positionnement par une stratégie partagée de gestion et d'aménagement durable du territoire	Orientation 2 : Valoriser l'identité qualitative du Grand Pic Saint Loup	Défi 4 : Aménagement durable du territoire Défi 5 : Positionnement territorial
Orientation 3 : Développer le bien vivre ensemble en s'affirmant comme un territoire riche de ses proximités et facilitateur de lien social.	Orientation 3 : Créer du lien social et en faire le moteur du dynamisme de demain	Défi 1 : Bien vivre ensemble



Le CRTE Nord Est Hérault s'inscrit de manière transversale, au sein de ces 3 orientations, dans une dynamique de transition écologique, concernant différents champs de politique publique détaillés ci dessous.



Le CRTE concourt à l'émergence de **filières économiques** créatrices de richesses dans un respect de l'environnement et dans une dynamique de transition écologique :

- les loisirs : la culture (théâtre, cinématographie...), les activités sportives notamment de pleine nature dans une logique sport-santé.
- la santé,
- le commerce de proximité privilégiant les circuits courts et valorisant l'agropastoralisme,
- le tourisme.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les projets de territoire approuvés en conseil communautaire le 19 octobre 2021 pour la CCGPSL et le 19 juillet 2021 pour la CCCGS.

Les orientations stratégiques et objectifs opérationnels qui en découlent font l'objet d'une description en **annexe 1**.

Des fiches décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées.

En **annexe 5**, figurent les synthèses de l'évaluation environnementale réalisée pour le PCAET de la CCGPSL. Elles précisent des éléments de diagnostic du territoire qui permettent de connaître l'état écologique de départ, identifier les atouts et points faibles du territoire et d'apprécier sa trajectoire d'évolution.

En **annexe 6**, figure le diagnostic global du territoire du présent contrat sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Article 4 – Le Plan d'actions

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Sont intégrés au CRTE

- Le programme territorialisé de l'ANCT « Petites Villes de Demain » qui couvre les communes de Saint Mathieu de Trévières et Ganges, 2021-2026
- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF par la CCGPSL 2018-2021 ;
- La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF par la CCCGS 2019-2022 ;

CONTRAT OU PROGRAMME EN COURS	DUREE	TERRITOIRES CONCERNES	THEMATIQUES
LEADER GAL Grand Pic Saint Loup	2014-2022	CCGPSL	« l'authenticité en mouvement » Innovation/Transition /Valorisation
LEADER GAL Cévennes	2014-2022	CCCGS	
CTG	2018-2021	CCGPSL	
CTG	2019-2022	CCCGS	
Pacte Territorial d'Insertion	2017-2020	CCCGS	Insertion Social
Contrat Local de Santé	2015-2018	CCCGS/ Pays Viganais	Santé
Territoire à Energie Positive pour la croissance verte	2017-2019	CCGPSL	Plan Climat
Contrat Bourg Centre	2018-2021	CCGPSL- CCCGS	Ganges, SMDT, Teyran, SMDL, SGDF
Contrat Grand Site Occitanie-Pyrénées méditerranée	2018-2022	CCGPSL- CCCGS	Tourisme
Guichet Unique Rénovation Energétique	2021-2023	CCGPSL- CCCGS	Rénov Occitanie : rénovation énergétique
PIG CD34	2019-2021	CCGPSL	
OPAH	2016-2021	CCCGS	Rénovation Energétique
Petites villes de demain	2020-2026	Villes de Ganges et de Saint Mathieu de Trévières	

En parallèle et en cohérence avec le CRTE seront intégrés à un Pacte Territorial Occitanie, au fur et à mesure de leur signature :

- Le Contrat Territorial avec la Région Occitanie 2022-2026 ,
- Les Contrats Bourg-Centres signés avec la région Occitanie s'ils sont reconduits.

4.2. Validation des actions

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs sociaux-économiques et les associations. Les actions du CRTE sont précisées dans le tableau récapitulatif des projets en annexe 2. Elles sont regroupées par orientations stratégiques. Les actions 2022 seront détaillées dans des fiches projets jointes en annexe 3. Les actions à partir de 2023 peuvent être considérées en maturation.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir en tant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes seront proposées chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires. Cette convention devra prendre en compte l'ensemble des financements reçus de l'État et de ses opérateurs : dotations, subventions reçues au titre des appels à projets (notamment de France relance), financements obtenus au titre de l'accord régional de relance ou du CPER.

Les fiches projets avec plan de financement seront annexées et produites pour l'année en cours.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches projets seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Actions de coopération inter-territoriales

Dans la perspective d'opérations dépassant le strict cadre géographique du présent CRTE, il est envisagé en tant que de besoin une coopération avec les CRTE limitrophes pour mener à bien notamment les opérations de mobilité et de logements.

Les 2 EPCI acteurs du présent contrat collaborent activement avec les territoires voisins (cf tableau ci-après).

Domaines d'intervention	
L'Agro-écologie	Maîtrise foncier agricole (outils inter-territoriaux)
	Contrats pour circuits courts, BoCal (Montpellier, Pays de l'Or)
Le Tourisme	<p>œnotourisme, agrotourisme (Montpellier)</p> <p>Grand Site de France Gorges de l'Hérault : gestion touristique durable inter-territoriale (vallée de l'Hérault) : www.gorgesdelherault.fr</p>
Développement Economique	<p>Soutien des entreprises impactées par la crise sanitaire (Initiative Montpellier Pic Saint-Loup / Initiative Gard) Fonds l'OCCAL / City Foliz</p> <p>Dispositif « Relance ta boîte » (Montpellier)</p>
Transports et Mobilité	<p>Desserte de communes de la CCGPSL par les lignes TAM avec rabatement sur tramway et TER</p> <p>Augmentation des navettes directes entre Montpellier - Saint Martin de Londres et Ganges.</p>
	<p>Outils communs de covoiturage et d'auto-stop organisés : rézopouce.</p> <p>Développement d'une plateforme de covoiturage en open source en lien avec le Pays Cœur d'Hérault (outils développés par MOBICOOP).</p> <p>Partenariat en termes de mobilité des salariés avec Montpellier : autopartage avec Modulauto et plateforme de covoiturage domicile-travail Klaxit.</p> <p>Partage de données de modélisation de trafic avec Montpellier</p> <p>Études communes pour aménagement franges Montpellier et Pays Cœur d'Hérault</p>
	<p>Schémas des modes actifs articulés avec le schéma départemental et les schémas voisins (Montpellier).</p> <p>Continuité des pistes cyclables atteintes entre le littoral (CA du pays de l'Or) en passant par Montpellier prévisionnellement en 2022</p> <p>Animations communes prônant l'usage du Vélo à Assistance Électrique en lien avec le département</p>
Culture	Coproduction manifestations, expositions tournantes, concerts de musique classique (Pays Cœur d'Hérault)
Urbanisme	Inter SCoT (de Sète à Lunel)
Environnement	<p>Animation Natura 2000 (Montpellier, CC Vallée de l'Hérault, CC Pays Viganais)</p> <p>Syndicats de traitement des déchets avec EPCI mitoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syntoma : CC Causses Aigoual Cevennes, Pays Viganais et Piemont Cevenol, Cévennes Gangeoises et Sumenoises - SMEPE : Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, Communautés de Communes du Pays de Lunel, Rhony Vistre Vidourle, Pays de Sommières, Terre de Camargue, Grand Pic St Loup
Eau	Convention de fourniture et de secours avec la Régie des Eaux de Montpellier, Syndicat Garrigues Campagne et CC Vallée d'Hérault

CONTRAT OU PROGRAMME EN COURS	TERRITOIRES CONCERNES	THEMATIQUES
Inter SCoT	SCoT Métropole Montpellier/ SCoT Cœur d'HERAULT/ SCoT Biterrois/SCoT Bassin de Thau	Aménagement du territoire
Contrat de réciprocité CCGPSL-3M	CCGPSL-3M	Tous les domaines de l'action publique
Grand Site de France « Gorges de l'Hérault »	CC Vallée de l'Hérault	Gestion espaces naturels/ Tourisme
Biens UNESCO Causses et Cévennes	Départements de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault et de Lozère	Patrimoine
Parc National des Cévennes	Plusieurs communes de la CCCGS au sein du parc national	Patrimoine / Développement durable

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales (Hérault Ingénierie, CAUE, CPIE, Agence d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à accompagner la réalisation des actions inscrites au contrat, dans la limite des moyens dont ils disposent.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits en Loi de finances, de l'éligibilité des différentes opérations aux lignes de crédits des ministères concernés, des résultats des AAP auxquelles les communautés de communes ont candidaté, du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et les porteurs de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable de l'animation de l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport de l'expertise technique et juridique de ses services et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Dans ce cadre, l'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en **annexe 3**.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup mobilisera ainsi son conseil de développement, qui, à la suite de la loi NOTRe, sera mis en place en 2022 par son président. Composé de citoyens bénévoles représentant la société civile issus des secteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs, il est représentatif du territoire. Il permettra ainsi un dialogue entre le territoire et le contrat de ruralité.

La communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est en cours d'étude du dispositif à mettre en place.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Chaque année, les signataires du présent CRTE élaborent conjointement une programmation annuelle qui sera validée en comité de pilotage.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un pacte territorial Occitanie (PTO) regroupera les CRTE et CTOPM. La signature de ce PTO entre le préfet de département et la région permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financements des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par les présidents des communautés de communes ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Pour les communautés de communes, il est composé des DGS et des chargés de mission auprès des DGS, des présidents et des vice-présidents délégués ayant trait à la présente contractualisation.

Pour l'État, un représentant à minima fera partie du comité technique.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance, et en comité de pilotage « Petites Villes de Demain ».

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aune desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action **en annexe 2**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

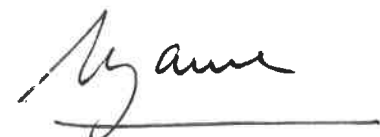
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

Signé à Saint Mathieu de Trévières le 20/10/2021

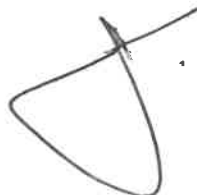
M. Le sous-préfet de Lodève



Éric SUZANNE

M. Le président de la communauté de communes

Michel FRATISSIER



M. Le président de la communauté de communes



Alain BARBE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et projet de territoire

Annexe 2 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 2-1 Tableau récapitulatif orientations/objectifs/projets/maitre d'ouvrage 2021-2025
- 2-2 Tableau récapitulatif projets 2021 par orientations stratégiques

Annexe 3 – Fiches actions

- Annexe 3.1 : CCCGS (communes et EPCI)
- Annexe 3.2 : CCGPSL (communes et EPCI)

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4.1 - ANCT
- 4.2 - ADEME
- 4.3 - BANQUE DES TERRITOIRES
- 4.4 - ANAH
- 4.5 - CEREMA
- 4.6 - CCI
- 4.7 - EPF
- 4.8 - Chambre d'agriculture
- 4.9 - Agence de l'eau
- 4.10 - OFB et Conservatoire des Espaces Naturels

Annexe 5 : Synthèse évaluation environnementale PCAET de la CCGPSL

Annexe 6 : Diagnostic

ANNEXE 1 : Orientations stratégiques

Orientation 1

Impulser une dynamique d'accompagnement économique vertueuse et solidaire en pleine transition socio-écologique

Le territoire du CRTE Nord Est Hérault a pour dessein premier d'impulser un développement économique novateur. Ce développement doit résulter d'une politique volontariste sur l'accompagnement des entreprises, des entrepreneurs et des demandeurs d'emploi. Il doit conduire une approche durable trouvant son équilibre entre une attractivité renforcée et la protection des ressources locales. Le potentiel du territoire, en termes d'agriculture, d'énergie mais aussi d'initiatives innovantes, doit être valorisé et développé pour répondre à l'objectif de cette première orientation.

5 déclinaisons de cette orientation :

1. Attractivité des territoires et développement économique : attirer les entreprises, développer l'emploi.

- Mener une politique volontaire d'accompagnement des projets et d'innovation
- Soutenir l'économie de proximité
- Valoriser le haut potentiel touristique

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire. Leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies.

Le territoire est dynamique sur le plan économique avec une croissance des emplois salariés de 2009 à 2019 de 13% (Accos). Cette dynamique est plus forte du côté des communes du sud du Territoire avec une croissance particulièrement forte sur les commerces et les activités scientifiques et techniques (sièges sociaux, conseil de gestion, R&D ...).

La proximité avec la métropole montpelliéraine doit permettre d'accueillir des entreprises qui viendraient chercher des locaux accessibles et un cadre de vie agréable. Il faut pour cela proposer un accompagnement des projets : le taux de création d'entreprises s'est affaibli depuis 2012, passant en dessous des moyennes nationales (INSEE).

2. Former les jeunes et accompagner les demandeurs d'emploi

- Développer une formation supérieure et des formations professionnalisantes dans le domaine de l'environnement
- Mettre en place des dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- Proposer une offre d'hébergement dédiée pour les étudiants et stagiaires

Le territoire souhaite mobiliser tous les leviers lui permettant de susciter l'envie de se former (notamment auprès des jeunes), de rapprocher les dispositifs de formation des demandeurs d'emplois, et de valoriser les opportunités offertes par les entreprises du territoire.

L'indice de niveau de diplôme est plutôt bon, en particulier sur la CCGPSL. Cet indice est cependant à nuancer au regard de l'arrivée de nouveaux habitants fortement diplômés. Le territoire du CRTE fait face à une montée du chômage, en particulier des 15 à 24 ans : 44% des

jeunes de la CCCGS étaient au chômage en 2017. Ces dix dernières années, le chômage, au global, augmente 4 fois plus vite que la population sur le territoire du CRTE.

La croissance démographique du territoire est plus rapide que celle des emplois proposés, ce qui contribue à faire baisser l'indice de concentration de l'emploi : 42% des actifs du territoire doivent en sortir pour travailler (INSEE, 2017).

La mise en place d'une offre de formation supérieure à distance ou professionnalisante en lien avec les emplois du territoire, un diagnostic des besoins en compétence et des solutions de mobilité et de logement pour les étudiants, stagiaires ou demandeurs d'emploi doivent permettre d'atteindre ces objectifs.

3. Être un territoire de production d'énergie locale

- Favoriser l'émergence de la filière bois
- Renforcer la production en hydroélectricité
- Couvrir les toitures des bâtiments publics de panneaux solaires

A ce jour, le CRTE Nord-Est Hérault a une production d'ENR plutôt faible : 9% de sa consommation d'énergie en 2018. Cela représente un total de 95 586 Mégawattheure par an soit 1,6 MWh par habitant (contre 5 MWh par habitant en Occitanie)

La biomasse est la première source d'ENR du territoire et offre un potentiel de développement important, notamment sur le nord du territoire. L'hydroélectricité pourrait également être développée. Si la configuration territoriale, entre patrimoine naturel et historique limite le développement du photovoltaïque, des actions sont possibles sur les bâtiments publics et sur l'agri-solaire.

4. Accompagner l'adaptation de nos filières identitaires aux impacts du changement climatique et à la transition écologique

- Aider les forêts
- Développer les filières de transition énergétique et les filières d'innovation

La filière bois est particulièrement développée sur la partie gardoise du territoire et est liée aux enjeux de préservation des forêts. L'agriculture, majoritairement viticole à l'exception du sud du territoire, est un élément central pour l'économie. Il convient de l'accompagner dans sa diversification et dans son adaptation au changement climatique. Enfin, au-delà de ces filières « identitaires », il convient d'étudier le développement de filières nouvelles ayant pour point commun l'innovation et la transition énergétique.

5. Favoriser les circuits courts

- Soutenir le maraîchage bio et sa distribution en circuit court
- Renforcer le réseau des jardins partagés qui préservent l'environnement et participent à la cohésion sociale

La diversification et la vente directe sur l'exploitation induisent de nouveaux modes de travail. Beaucoup d'exploitants ont modifié leurs productions depuis dix ans (olives, truffes, équidés, maraîchage,..), avec des démarches de production particulière de développement (agriculture raisonnée, bio). On observe que 24% des exploitations agricoles du territoire pratiquaient l'« agriculture biologique » ce qui est presque deux fois plus qu'au niveau départemental et

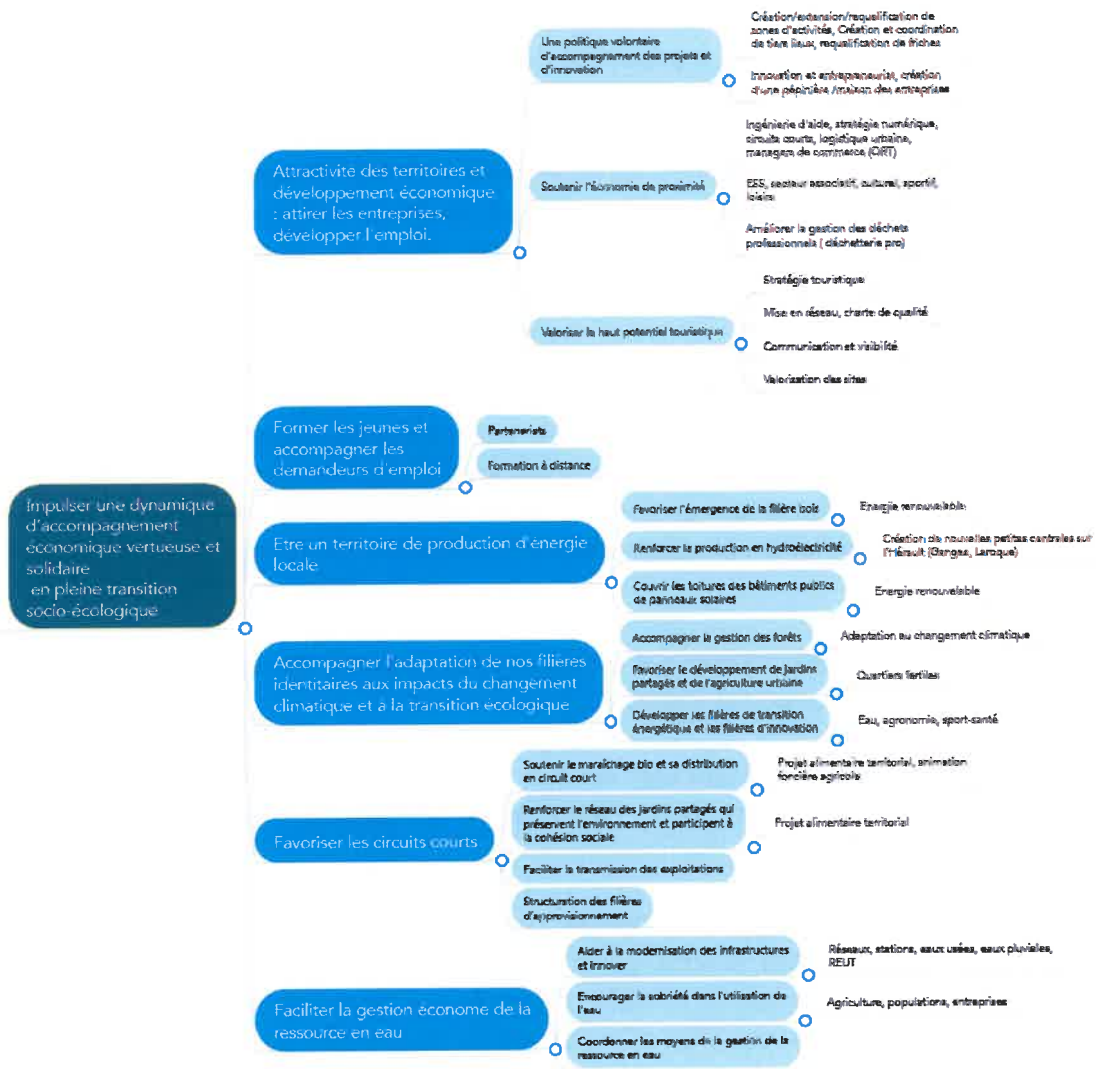
régional. La diversification porte également sur les potentiels de développement en matière d'agritourisme et de vente directe sur l'exploitation ou en regroupement. La mise en place du PAT sur le territoire du GPSCL doit permettre de révéler ce potentiel et pourrait profiter à la CCCG : diversification des activités, agriculture économiquement viable.

Des freins sont toutefois présents : vieillissement des exploitants, ralentissement des investissements, approvisionnement en eau (facteur de développement et de diversification), pression foncière accrue, réseaux de télécommunications dont Internet défaillant.

6. Favoriser une gestion économe de la ressource en eau

- Aider à la modernisation des infrastructures
- Encourager la sobriété dans l'utilisation de l'eau
- Coordonner les moyens de la gestion de la ressource en eau

Les deux communautés de communes garantissent un égal accès pour tous à la ressource en eau potable. Elles assurent aussi avec beaucoup de soin le traitement des eaux usées pour préserver la biodiversité du milieu récepteur et garantir aussi la qualité de l'approvisionnement en eau. Une réflexion partagée sur la politique de l'eau est souhaitée afin de disposer d'une vision globale de la ressource dans le temps ainsi que des solutions de réduction des consommations.



Orientation 2

Cultiver et affirmer notre identité et notre positionnement par une stratégie partagée de gestion et d'aménagement durable du territoire

Le territoire est à la recherche d'un nouvel équilibre, capable d'intégrer la nécessaire croissance des espaces urbanisés dans le respect du cadre naturel, des paysages, des patrimoines, et dans l'utilisation des ressources naturelles.

Cette démarche consiste à trouver une nouvelle manière de structurer le territoire, en planifiant et anticipant le développement, tout en poursuivant l'objectif de conserver un territoire à mi-chemin entre l'urbain et le rural. La qualité du cadre de vie dépend de la capacité à conserver ses formes et identités urbaines, en limitant l'étalement du bâti afin de préserver les terres naturelles et agricoles, en proposant des modes de gestion des ressources et des espaces innovants.

7. Soutenir l'émergence de projets de tourisme durable

- Développement des structures et aménagements liés aux activités de pleine nature (hébergement, base nature, aires de loisirs, aire pédagogique, sites d'escalade, sentiers)
- Impulser une attractivité touristique respectueuse du territoire et de ses habitants

Entre Méditerranée et Cévennes, à proximité de la métropole montpelliéraine, le territoire *nord est Hérault* (La destination Grand Pic Saint-Loup Cévenne lorsque l'on parle de tourisme) dispose d'atouts touristiques indéniables, au premier rang desquels figurent des paysages d'une grande beauté, comme en témoignent les labels (UNESCO, GSF Gorges de l'Hérault, Parc National des Cévennes, Grands Sites Occitanie, Vignobles et découvertes) qui distinguent le territoire. La valorisation touristique est indissociable de la préservation de ces espaces, ce qui nécessite de développer un tourisme vert qualitatif et durable.

Pour y parvenir, les efforts à engager concernent une montée en gamme de l'offre d'accueil et de services, afin de diversifier les clientèles accueillies et d'allonger la saison touristique. La création de circuits de visites, la mise en valeur des différentes facettes du territoire (sports de nature, patrimoine, agritourisme, œnotourisme) nécessitent de concevoir un plan d'actions au service de la mise en valeur d'une destination touristique attractive. Les efforts engagés dans ce sens doivent se poursuivre, car la valorisation d'une identité touristique est un travail de longue haleine.

La définition d'une stratégie touristique partagée avec un positionnement clair de la destination fait partie des actions majeures à engager.

Cette stratégie passera notamment par une communication et une visibilité accrue de l'offre. Le marketing territorial du territoire devra s'appuyer sur les nombreux labels existants sur nos sites en *nord est Hérault*.

Enfin, l'aménagement des sites touristiques surfréquentés mérite une attention particulière. Aussi, le territoire mène des actions en faveur du développement d'un tourisme durable. Il travaille à ménager un accueil qualitatif au sein de ses lieux touristiques, en engageant des travaux d'aménagement de ces sites (Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, Cambous

fiche action n° 22 GPSL , parking du Pic Saint Loup fiche action n° 40). Il s'agit de réunir les conditions propices à un tourisme de qualité, en communiquant et sensibilisant aux pratiques respectueuses des espaces naturels.

La gestion de la surfréquentation de ces lieux touristiques est également à anticiper pour garantir aux habitants une qualité de vie préservée.

8. Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel et architectural préservé et respecté

- Mettre en valeur le patrimoine
- Protéger la biodiversité
- Prévenir les risques et lutter contre l'artificialisation

Le territoire *nord est Hérault* mène diverses actions de préservation de la biodiversité et des paysages : gestion concertée des milieux naturels, sensibilisation du grand public. Il met notamment en œuvre des actions définies dans le cadre des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (entretien des cours d'eau et de leur ripisylve).

Pour continuer dans cette démarche, il est nécessaire de développer des outils de protection de la biodiversité (promotion des activités positives d'un point de vue écologique (A50) , fiche action n° 21), mettre en place une surveillance avec des gardes champêtres (fiche action n° 24).

Le patrimoine naturel est complété par un patrimoine architectural exceptionnel : patrimoine agricole (bergeries, terrasses), patrimoine viticole (chais, autre), médiéval (château de Montferrand). Ce patrimoine a construit l'identité de notre territoire et est le vecteur de notre image. Sa valorisation et son maintien passe par son recensement, des actions de sauvegarde (réhabilitation) et de valorisation (marketing, évènementiel)

D'autres objectifs se profilent : consolider l'efficacité de la collecte des déchets pour ne pas nuire au paysage, mieux gérer la croissance du nombre de visiteurs et éviter la sur fréquentation des sites emblématiques à travers un plan de gestion du Pic Saint Loup – Hortus (fiche action n° 2). La gestion des massifs s'inscrit également comme une action majeure à l'échelle du territoire.

Les coopérations scientifiques ainsi que la promotion des activités positives d'un point de vue écologique seront des appuis complémentaires dans la réussite de la préservation du patrimoine naturel et architectural.

Enfin, toutes les actions mises en œuvre sur ces thématiques ne pourront raisonner dans le temps que dans le cadre d'une politique d'urbanisme cohérente qui lutte contre l'artificialisation incontrôlée des espaces naturels, agricoles et forestiers (Action : outils SCoT, PLU, PCAET). Les outils de planification permettent également d'anticiper les secteurs de développement et ainsi d'éviter les zones de plus fort risque (inondation, incendie et feux de forêts).

9. La production et l'amélioration de logements durables

- Rénover des immeubles afin d'offrir des logements à vocation sociale
- Améliorer la performance énergétique des logements anciens
- Inciter à une utilisation efficiente du foncier

Le parc de logement, peu diversifié, ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins actuels de nos populations, dont les revenus, sur une partie du territoire, sont plus faibles que la moyenne départementale. Il ne nous permet pas non plus d'anticiper les changements attendus en matière d'efficacité énergétique ou d'économie d'eau.

Nous devons impérativement développer une offre de logements diversifiée, notamment dans les centres anciens afin de faire face au risque d'aggravation de la paupérisation. Cela revient à définir une politique de logement basée sur un objectif de diversification des populations accueillies en favorisant dans nos cœurs de ville et village, l'installation de ménages aux revenus plus élevés et de catégories socioprofessionnelles diversifiées (actions : OPAH-RU / ORT – Ganges et Saint-Mathieu-de-Trévières) (fiche action n°33 du GPSL). Les outils mis en œuvre vont ouvrir des dispositifs financiers et fiscaux favorables à la réappropriation de nos centres anciens.

Le chantier en matière d'habitat est important et s'inscrit dans la durée. Il s'appuie sur une diversité de déclinaisons opérationnelles combinant études, outils de planification et actions concrètes de mise en œuvre.



Orientation 3

Développer le bien vivre ensemble en s'affirmant comme un territoire riche de ses proximités et facilitateur de lien social

La préoccupation du territoire est de continuer à offrir une qualité de vie pour tous les habitants du territoire. En ce sens, les actions proposées doivent s'adapter à l'augmentation de la population. Les deux critères qui guident l'offre actuelle sont la qualité des services proposés et leur accessibilité pour tous. Cela se traduit par un maillage territorial garantissant l'accessibilité à des pôles structurants pourvoyeurs en offres de services.

Les actions en direction de la petite enfance, de la jeunesse et de l'accès aux services sont développées, pour répondre à la diversité des situations des habitants du territoire. Les dernières innovations technologiques, notamment à travers le numérique, ouvrent des opportunités permettant de réduire la contrainte de la mobilité, et de mieux interconnecter les services proposés à la population.

10. Dynamiser et animer nos centralités en valorisant leurs spécificités (s'appuyer sur les politiques contractuelles en cours)

- Améliorer la qualité des espaces publics et développer les cœurs de villages
- Favoriser l'implantation des commerces de proximité
- Animer la vie de village

Les deux communautés de communes œuvrent en faveur de l'émergence de centralités ou bourgs centres.

L'objectif est de permettre aux habitants, quel que soit leur lieu d'habitation, un accès le plus rapide et facile aux services et commodités de la vie quotidienne. Le maillage des bourgs centres sur tout le territoire et le déploiement de services en leur sein en sont un puissant vecteur.

Actions : mise en œuvre des projets contractualisés dans les politiques Bourg Centre Occitanie et Petites Villes de Demain / Requalifier les espaces publics centraux.

Cet axe est transversal avec beaucoup d'autres sujets : mobilité, services pour tous, offre culturelle, développement économique, logements.

11. Améliorer l'accès aux services publics pour tous, notamment par la solidarité numérique

- Confirmation de la fonction résidentielle du territoire, avec prise en compte des besoins de services
- Développement de services à la population ciblés
- Améliorer la mobilité en direction des services du territoire
- Amélioration du maillage des équipements de santé
- Développer des lieux de rencontre des populations

Cette orientation passe tout d'abord par la facilité d'accès aux démarches administratives, pour tous (Actions : France Service, téléalarme, Pic Transport +). Le territoire a grandement dématérialisé ses procédures et va continuer à le faire pour faciliter le quotidien des habitants. Il favorisera l'insertion professionnelle (fiche action n° 3) et l'inclusion numérique grâce au déploiement de ses conseillers numériques (fiche action n° 25) et de sa démarche France service.

Une réflexion sera menée pour travailler à un plan « grand âge » intercommunal en relation étroite avec le département de l'Hérault compétent sur ce sujet.

En lien avec l'axe de l'habitat durable, le territoire pourra, au travers de la compétence logement portée par les deux communautés de communes, fournir, par exemple, les conditions de maintien d'un parcours résidentiel pour les plus jeunes comme les plus âgés.

En relation étroite avec la politique de mobilité alternative, il sera nécessaire de faciliter l'aménagement et l'utilisation des infrastructures cyclables et de mobilité active (fiche action n° 4) au niveau des communes. Le territoire sera le relais de la politique régionale (fiche action n° 31) de la mobilité qu'elle anime (mise en place du covoiturage, de l'autopartage, location de vélos électriques). Cette amélioration de l'accessibilité en direction des services correspond à une politique solidaire incontournable pour le territoire *nord est Hérault*.

Enfin, il est nécessaire de conforter l'offre de santé sur certaines parties du territoire. L'accès à la santé est primordial, notamment pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées, isolées, non mobiles). Cela passe par plusieurs actions à porter : coordination et déploiement de l'offre de télémédecine ; Schéma directeur des « Maisons de Santé », Structures Séniors accompagnés aux échelons communaux et intercommunaux (actions du projet de territoire de la CCCGS)

12. Développer une mobilité vertueuse

- Investir dans les infrastructures et les véhicules électriques (voitures, vélos)
- Renforcer les infrastructures de circulation douce
- Améliorer l'efficacité du réseau de transport en commun

Les élus communautaires ont pris conscience de la nécessité d'apporter des solutions diversifiées et plus durables aux besoins de mobilité, notamment internes au territoire.

La mutation des pratiques passe par des actions concrètes et pérennes relatives aux transports en commun, au partage des véhicules (auto-partage, covoiturage, auto-stop), aux modes actifs (maillage du réseau cyclable du territoire) mais également à la communication.

La volonté est de développer l'offre « d'écomobilité » et d'influer sur les modes de déplacements sur le territoire.

L'amélioration des mobilités aura des leviers favorables sur plusieurs axes du projet stratégique :

- L'écologie et la réduction des émissions ;
- La pratique sportive et la santé ;
- L'accessibilité aux équipements et services des populations.

Les actions portées par le territoire : aménager des infrastructures cyclables et de mobilité active entre les communes ; renforcer l'offre de TC entre les communes périphériques et les bourgs-centres qui concentrent services et commerces ; communication sur l'offre et les outils existants.

13. Développer l'offre culturelle et sportive

- Coordonner et développer des dispositifs communs d'animation
- Développer les compétences liées à la culture et au sport et offrir une diversité de services en la matière au plus proche des habitants et de leurs besoins

Le territoire est riche d'une vie culturelle animée à travers ses musées (Maison des Consuls, Halle du verre (fiche action n° 32)) et ses manifestations (Aux bords des paysages, In situ, Cinéma, etc.). Il a la chance de posséder un patrimoine vernaculaire (fiche action n° 20) qui ne demande qu'à être valorisé, un patrimoine naturel qui va gagner à être recensé et un patrimoine architectural à être sauvegardé et préservé des outrages du temps (Château de Montferrand - fiche action n° 29). (Création d'un pôle culturel/ Projet Muséographique des Garrigues / Observatoire du patrimoine)

Action GPSL : lors de ce mandat, une salle de spectacle intercommunale va être ainsi créée pour répondre à un besoin encore non pourvu à l'échelle du Grand Pic Saint Loup.

Sur l'aspect sportif, le territoire se démarque par une très grande adhésion des habitants à des associations sportives. Cette situation est décuplée par la présence de nombreux sportifs hors cadre associatif (et notamment des visiteurs venant de l'extérieur du territoire). Les 2 communautés de Communes sont très attractives pour les pratiquants de sports de pleine nature. Cet attrait et cette spécificité doivent être valorisés et renforcés, tout en restant dans une pratique durable (éviter la surfréquentation des sites sensibles).

La mise à disposition d'équipements sportifs de qualité pour tous va être poursuivie incluant la base nature (fiches actions n° 23, 36 et 37 relatives à la création d'une structure d'apprentissage de l'escalade et d'un pump track), un espace naturel de 7 ha sanctuarisé, lieu emblématique du territoire conciliant activités sportives (randonnées, escalade, pôle sportif, etc.) et approche durable. L'offre sportive se voit également complétée par de nouvelles structures (gymnase, athlétisme, station trail). Des comités de projet seront montés pour coconstruire les projets relatifs et affiner les modes de gestions associés.

Enfin, dans une vision d'ensemble, le territoire du CRTE promeut la richesse de l'offre d'activités culturelles et sportives en soutenant le tissu associatif local (fiche action n° 8 : soutien aux initiatives associatives par de l'accompagnement logistique, technique et financier).

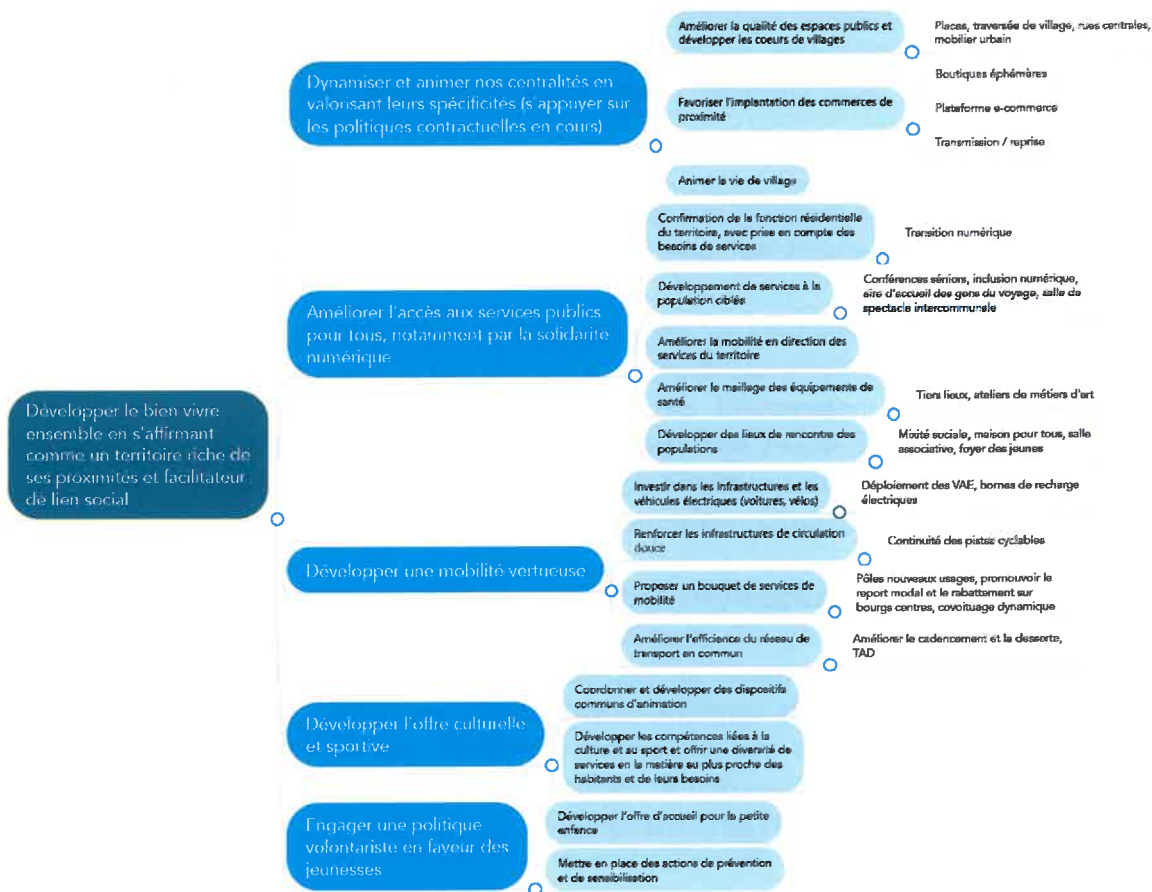
14. Engager une politique volontariste en faveur des jeunes

- Développer l'offre d'accueil pour la petite enfance
- Mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation

Il s'agit d'offrir toutes les conditions favorables à l'accueil des jeunes publics. Le territoire du CRTE a connu une forte croissance démographique des années 1970 à 2000. Si cette croissance est moins forte aujourd'hui, le territoire continue à accueillir de nouveaux habitants, en particulier des familles. Pour poursuivre et augmenter cette attractivité, un développement des politiques jeunesse s'avère nécessaire.

Cela a trait aussi bien aux équipements et services nécessaires aux plus jeunes âges pour rendre attractif le territoire aux jeunes parents, qu'à des équipements et services relatifs aux envies et besoins des jeunes adultes.

Les Communautés de Communes mènent des actions en faveur de la petite enfance (à travers leurs crèches qu'elles souhaitent renforcer : construction d'une nouvelle crèche à Ganges, transfert de la crèche d'Assas, création d'une petite crèche intercommunale envisagée suivant les besoins à la CCGPSL), en faveur de l'enfance, de la jeunesse, de l'action sociale (politique de prévention, de coordination et d'animation jeunesse à pérenniser).



ANNEXE 2 : Tableau de synthèse du CRTE

2-1 Tableau récapitulatif orientations/objectifs/projets/maitre d'ouvrage 2021-2025

2-2 Tableau récapitulatif projets 2021 par orientations stratégiques

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS

ANNEXE 4 – CONTRIBUTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS

4.1 – ANCT et Ministères

- Aide à l'élaboration du CRTE (Bureaux d'Etudes Urban Project, Terre d'Avance et Espalia)
- Soutien dans le cadre du programme « Petites villes de demain » et de France Mobilité

4.2 - ADEME

- France Mobilité (Pôle Nouveaux Usages)
- Aide en ingénierie pour la mobilité via la feuille de route « qualité de l'Air du Plan de protection de Montpellier »
- Mobilités actives : savoir rouler à vélo et schéma directeur des mobilités actives

4.3 - BANQUE DES TERRITOIRES

- Soutien dans le cadre du programme « Petites villes de demain » (postes d'animation de la démarche et missions d'AMO)

4.4 - ANAH

- Soutien dans le cadre du programme « Petites villes de demain » (postes d'animation de la démarche et missions d'AMO)

4.5 - CEREMA

- Soutien dans le cadre de France Mobilité (Pôle Nouveaux Usages) et définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

4.6 - CCI

- Soutien dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

4.7 - EPF

- Soutien dans le cadre du programme « Petites villes de demain », conventionnement avec les EPCI et les communes

4.8 - Chambre d'agriculture

- Mise en œuvre du PAT, préservation des ressources et de la biodiversité.

4.9 - Agence de l'eau

- Préservation de la ressources en eau

4.10 - OFB et Conservatoire des Espaces Naturels

- Préservation de la biodiversité

ANNEXE 5 : SYNTHÈSE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PCAET CCGPSL

Pour la CCGPSL, l'évaluation environnementale du PCAET a débuté alors que la phase de définition des axes stratégiques était en cours. L'EES a consisté en une analyse critique des documents du PCAET au regard des enjeux identifiés à l'issue du EIE.

Le travail de l'évaluation environnementale a également consisté :

- à réaliser une analyse qualitative approfondie sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan,
- à vérifier que les objectifs et plans du PCAET n'allaient pas à l'encontre de ceux définis dans les autres documents stratégiques tels le SCoT, le SDAGE, etc... et à l'inverse puisse mettre en exergue certaines de leurs lacunes, notamment au regard des enjeux air/énergie/climat.

D'un point de vue général, le PCAET a un impact positif sur l'environnement dans la mesure où il fait du « développement durable » un principe transversal de sa définition et de sa mise en œuvre.

Cet impact positif se traduit en visant, entre autres, à améliorer la qualité énergétique et architecturale des logements existants et à venir, à réduire l'usage de la voiture dans les déplacements quotidiens, à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale et à prendre en compte les évolutions climatiques dans l'ensemble des projets du territoire.

L'analyse des effets du plan sur les différentes dimensions environnementales montre que le PCAET répondra particulièrement aux enjeux en matière de réduction des consommations énergétiques, d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de GES.

L'impact du PCAET sur les autres thématiques environnementales que sont la biodiversité, la qualité paysagère, l'occupation de l'espace, l'aménagement du territoire (d'un point de vue lutte de l'étalement urbain) sont plus délicates à évaluer car très dépendantes de la conception même de chaque projet et de la mise en œuvre réelle des actions proposées au plan, mais semble globalement positif.

Globalement le PCAET semblerait avoir des impacts négatifs probables sur les composantes environnementales relatives aux matières premières, risques technologiques et patrimoines paysagers. Ces incidences proviennent pour l'essentiel, de la stratégie de développement des énergies renouvelables.

[Pour consulter le PCAET de la CCGPSL, cliquez sur le lien ici](#)

ANNEXE 6 : DIAGNOSTIC SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU CRTE

